

18 FR.

PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

5 CENT.

LE NUMÉRO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép ^{ts} .
Un an	18 »	24 »	30 »
Six mois	9 »	12 »	15 »
Trois mois	4 50	6 »	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LÉOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BOREAU, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Lyon, 22 avril.

Alerte républicains ! le jour est venu de prouver si vous voulez lâchement vous laisser écraser sans résistance par les coryphées du royalisme. Leurs organes vous traitent audacieusement de voleurs et de scélérats ; ils répandent ces infamies dans les campagnes, corrompent l'esprit du Peuple et ne cachent plus leurs espérances liberticides. Les ministres, préfets, procureurs et commissaires poursuivent avec un acharnement sans exemple les journaux qui défendent le Peuple. Il faut les tuer à tout prix ! Votre devoir à vous, est de dire : « Il faut les défendre à tout prix. » Déjà la presse démocratique de Paris a fait un appel qui sera entendu. Nous le publions plus bas en nous y associant ; mais cette mesure est insuffisante ; le remède n'est pas à la hauteur de l'énergie du mal. Il faut que tous les républicains s'assoient pour la défense de la liberté de la presse. Que tous les journaux démocratiques s'unissent et ne forment qu'une vaste entreprise dont le capital général serait divisé par actions de cinq francs. Des agences par départements, et un comité directeur à Paris, donneraient l'impulsion, tout en laissant à chaque feuille son individualité et sa couleur locale. Plus d'intérêt particulier devant l'intérêt de la République ; plus de boutique quand il s'agit du salut de la patrie, qu'on veut livrer au corbeau de la Restauration, et aux éperviers du juste-milieu, sans compter l'aigle de l'Empire, tellement approvoisé par un constable de Londres, qu'aujourd'hui il fait ses dévotions au service du pape. Voici l'appel de la presse démocratique de Paris :

« La réaction a déclaré une guerre d'extermination à la liberté de la presse.

« Les procureurs généraux de la République ont voulu hautement que l'intention du gouvernement est d'en finir avec certains journaux, les journaux les plus compromis par leur dévouement à la cause de la démocratie et de la Révolution.

« Ces journaux ont été successivement frappés d'amendes énormes, équivalant à la confiscation.

« La peine prononcée contre les écrivains est celle que la loi réservait aux malfaiteurs.

« Jamais la Restauration ni la monarchie de juillet, dans leurs plus mauvais jours, n'ont fait preuve d'une aussi ardente animosité contre la presse.

« En présence de cette persécution systématique et acharnée qui menace de briser l'instrument le plus puissant de propagande républicaine et d'anéantir la plus précieuse des libertés conquises par la Révolution, les organes de la publicité démocratique parisienne, réunis en commission, font appel au patriotisme de tous les amis de la République

pour organiser la défense d'un droit inaliénable, consacré par la Constitution, et venir au secours de la presse menacée.

« A cet effet, une souscription est ouverte dans les journaux dont les noms suivent.

« La presse démocratique des départements est invitée à joindre ses efforts à ceux de la presse parisienne dans cette œuvre commune de dévouement et de solidarité.

« Une commission, composée de représentants et de délégués de la presse, est chargée de centraliser les fonds et d'en faire la distribution.

« La Réforme. — La Démocratie Pacifique. — La République. — Le Peuple. — La Révolution Démocratique et Sociale. — Le Journal de la Vraie République. — Le Populaire. — La Commune Sociale. — Le Travail Affranchi. — L'École politique du Peuple. »

Voici la lettre que vient d'adresser le citoyen Grinand, au président du comité électoral central démocratique du Rhône :

Lyon, le 19 avril.

Citoyen président,

J'ai été flatté de la prise en considération de ma candidature par le Comité central. C'est pour moi un témoignage d'estime que je sais apprécier, et dont je garderai précieusement le souvenir, comme une écrivante réponse à bien des adversaires publics ou occultes.

Mais vous connaissez, citoyen président, mon opinion sur le rôle que doit jouer la députation lyonnaise à la représentation nationale.

Je me suis interrogé consciencieusement sur mes connaissances politiques et scientifiques : le résultat de cette investigation sur moi-même a été que je n'avais pas encore la puissance de rendre au Peuple tous les services qu'il est en droit d'attendre et d'exiger de la part d'un de ses représentants.

Je vais continuer mon étude des hommes et des choses, et si plus tard, dans d'autres circonstances, vous me jugez digne, je serai sur les rangs. En attendant, je désire rester parmi vous : c'est ma plus grande ambition.

A tous mes collègues, salut et fraternité !

GRINAND.

Revue des journaux de Lyon.

Depuis quelques jours, le *Salut Public* se bat courageusement les flancs pour donner du cœur au parti de l'ordre. Ce journal commence à douter de l'armée pour l'exécution des projets liberticides des royalistes. Il faut que les réactionnaires en prennent leur parti, l'armée est républicaine, et ce ne sont pas les insultes des modérés qui décourageront nos frères de l'armée de travailler à la liberté et au salut de la République qui, seule, peut briser le joug despotique sous lequel on veut courber nos soldats. C'est bien assez de les affubler du ridicule d'une bénédiction papale, sans chercher à les flétrir dans leur honneur.

Le *Courrier de Lyon* fait une longue tartine pour exhaler sa joie et son enthousiasme à propos de la contre-révolution

florentine, puis arrive dru aux élections qui, dit-il, doivent être napoléoniennes, c'est-à-dire légitimistes, juste-milieu et culottes de peau. Louis Napoléon, dit le *Courrier*, a été au-delà de toutes nos espérances. Il n'y a pas de doute que, si nous disions de pareilles choses, on nous ferait un bon procès pour injures et diffamations envers le chef de l'Etat. Il est vrai que nous ne l'aurions pas volé.

La *Gazette de Lyon* fait aujourd'hui une déclaration d'amour à la République, qu'elle n'a pas l'intention de renverser, et, pour preuve de son bon vouloir, elle engage les légitimistes et les juste-milieux à agir de concert aux prochaines élections ; elle nous donne des détails avec force restrictions mentales sur la contre-révolution florentine dont les acteurs se sont fait bénir par l'archevêque. Nous savions bien que la République, en tombant, démasquerait un prêtre.

Le fait suivant, que nous trouvons dans la *Presse*, mérite d'être signalé :

« Les nègres paraissent être en grande hausse en ce moment aux Etats-Unis. On lit dans le *Charleston Mercury*, qu'à une vente publique qui s'était faite la veille, de ces travailleurs noirs, des femmes avaient été achetées 2,700 fr. chaque. Les hommes se vendaient couramment de 3,200 à 3,400. »

N'est-ce pas un spectacle navrant que de voir, à notre époque, vendre à la criée des créatures humaines comme de vilains bric-à-brac ! Les nègres sont en hausse... Absolument comme à la bourse les actions ! O honnêtes malthusiens ! cela vous semble naturel, à vous qui êtes sans pitié pour les nègres blancs ! Que disons-nous ? Cela vous semble trop honnête. Les planteurs achètent des hommes ! vous, vous les louez : c'est meilleur marché... Ils contractent l'obligation de les nourrir : vous, vous pouvez les laisser mourir de faim : la loi vous le permet !...

Le comte de Montemolin, fils de don Carlos, dont nous avons annoncé l'arrestation au moment où il allait franchir la frontière d'Espagne pour y appuyer ses prétentions à la couronne, vient d'être reconduit en Angleterre par ordre du gouvernement français. Le prince a été entouré de tous les égards dus à son rang. En eût-on agi ainsi avec un étranger républicain ? Le fait suivant va répondre pour nous.

Le cit. Willich, ex-officier prussien et démocrate éprouvé, a été brutalement arrêté à Lyon, où il venait former un corps d'Allemands pour secourir l'Italie. Des citoyens furent le réclamer ; le préfet du Rhône leur répondit qu'il allait être dirigé sur la frontière de son pays. Il fut observé au citoyen Tourangin, que ce citoyen était proscrit, c'était l'exposer à être fusillé en arrivant, et qu'il était plus humain de lui don-

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 23 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

IV.

Un Orage.

(Suite.)

— Une amie ! c'est pourtant ce que vous devriez avoir de plus cher au monde.

— Ma bonne Marthe, répondit-elle, avec un sourire, oui, sans doute, c'est ce que je j'aime le mieux.

Elle disait la vérité, car l'amour d'Arthur était tellement au-dessus de tout dans son âme, qu'elle ne le regardait pas comme de ce monde, et après lui, elle confondait ensemble toutes ses faibles affections pour les autres.

Ils gardèrent le silence. Lambert souffrait le martyre. Gilberte, douée d'un indéfinissable attrait, exerçait une grande séduction sur lui ; il sentait le pardon vibrer dans tout son être et monter à ses lèvres... S'il ne se fut agi que de son honneur et du nom de sa famille outragée, le malheureux eût pu les oublier ! Le souvenir seul de Raoulx, si indignement trompé, lui donnait la force de résister.

Gilberte, comme elle l'avait dit peu de temps auparavant à Arthur, depuis qu'elle aimait, n'avait peur de rien, dans ce qui ne touchait pas à l'intérêt suprême de son amour. En se trouvant seule, par une nuit profonde, dans la maison isolée d'un

Voir le *Républicain* du 9 mars au 20 avril.

homme à la physionomie rude et sombre, et entouré d'armes qui lui donnaient un aspect peu rassurant, elle n'avait éprouvé aucune crainte. Son hôte lui parlait peu, la considérant d'une manière étrange, fixait sur elle des regards sympathiques ou haineux... on le distinguait à peine sous ses sourcils froncés... mais assurément très animés, et elle n'en recevait aucun trouble pénible. Il y avait en même temps dans cet homme, bien plus âgé qu'elle, quelque chose de la supériorité paternelle qui la rassurait à son insu. Enfin elle trouvait cet hôte très bizarre ; mais elle ne se sentait effrayée ni de lui ni de ses armes.

Elle avait jeté son bonnet de mousseline tout inondé sur le panier posé à ses pieds, et essayait ses beaux cheveux collant à son front, et que l'eau rendait brillants comme du jais ; sa figure brune, pâle, mais souriante, sa taille mince, déliée, élégante, se détachait nettement sur les vieilles et sombres courtines du lit à colonnes ; et Lambert pouvait enfin satisfaire ce désir si longtemps nourri de voir sa sœur, et même de lui parler.

— Vous êtes bien jeune ! dit-il en la contemplant, et en cherchant peut-être à ouvrir par cette réflexion une voie à sa propre indulgence.

— Non, répondit-elle ; j'ai vingt-un ans.

— Et vous retournez à la ville dans votre famille ?

— Chez mon père.

— Vous n'avez point d'autres parents ?

— Non.

Lambert fut saisi de tristesse et pencha sa tête dans sa main.

« Oh ! il est vrai, se dit-il, je suis mort pour elle... Peut-on demander à un enfant de quatre ans la mémoire du cœur ! »

— Mais votre père est sans doute bien tendre pour vous ?

reprit-il.

Où, sans doute, répondit Gilberte. Et puis, il n'a que moi au monde.

— Et sa vieillesse est douce, paisible ? demanda Lambert avec intérêt.

— Autant que possible... Mais il conserve toujours le souvenir d'un grand malheur qui l'a frappé.

Le proscrit pensa que sa sœur allait enfin parler de lui. Il se tut pour laisser continuer Gilberte, et attendit avec émotion les premiers mots qui sortiraient de ses lèvres.

Mais son esprit fut trompé ; la pensée de la jeune fille avait déjà changé de cours.

— L'orage va durer encore, reprit-elle au bout d'un moment ; cependant il faut que je retourne à La Rochelle pour ne pas donner d'inquiétude à mon père.

Lambert sentit un nouveau serrement de cœur à la pensée de la voir s'éloigner.

— Vous ne pouvez, dit-il, rentrer seule la nuit, et par ce temps affreux.

— Non, répondit Gilberte ; mais je vais tâcher de découvrir ici près la cabane de la mère Saint-Jean l'herbagnère... Elle m'aime beaucoup... Son mari est un vieil ami de mon père ! il mettra son cheval à son chariot couvert de toile et me ramènera à la maison.

— S'il en est ainsi, je ne m'y oppose pas ; répondit Lambert. Gilberte s'avança jusque sur le pas de la porte ; un éclair et un coup de tonnerre lui barrèrent le passage.

Lambert revint enfin à lui, et se leva vivement.

— Restez, dit-il à Gilberte ; je vais chercher dans le hameau la maison de vos amis, et je leur dirai de vous amener leur voiture ici.

La jeune fille lui donna les indications qui pouvaient l'aider à découvrir dans la nuit la demeure de la mère Saint-Jean, et il sortit.

Gilberte, toujours calme et insouciant, s'assit à la place que venait de quitter Lambert, et s'accouda sur la table, sans donner la moindre attention au lieu où elle se trouvait.

Au bout de quelques minutes seulement, un coup de vent bouleversa les papiers posés sous la lampe et que Lambert, sous la vive impression causée par la vue de sa sœur, n'avait pas songé à enfermer.

La jeune fille, en retenant ces feuilles que le souffle de l'air dispersait, reconnut les signes cabalistiques, les croix, les éto-

ner un passeport pour la Suisse. L'infortuné Willich n'en fut pas moins transporté à la frontière, la chaîne au cou.

Cette indigne conduite de notre gouvernement a été l'objet de vives interpellations à l'Assemblée nationale de Francfort, dans sa séance du 16 courant, de la part du député Wurth. Voilà comme la France est servie par les hommes qu'elle paie si cher ! Voilà l'impartialité et la justice qui les distinguent.

Comité démocratique-socialiste des élections de la Seine.

Nous recevons du comité démocratique-socialiste des élections les diverses communications suivantes :

Tout citoyen dont la candidature pour la représentation nationale est posée devant le comité démocratique-socialiste des élections du département de la Seine, **DECLARE**, à la face du Peuple, par le seul fait de sa candidature,

ABUÛER sans restriction ni réserve d'aucune sorte aux six propositions suivantes :

1° La République est au-dessus du droit des majorités.

2° Si la Constitution est violée, les représentants du Peuple doivent donner au Peuple l'exemple de la résistance.

3° Les Peuples sont solidaires, comme les hommes. — L'emploi des forces de la France contre la liberté des Peuples est un crime, une violation de la Constitution. La France doit ses secours aux nationalités qui combattent la tyrannie. Elle peut aujourd'hui les accorder immédiatement.

4° Le droit au travail est le premier de tous les droits ; il est le droit de vivre. — La plus dure des tyrannies est celle du capital. — La représentation nationale peut et doit poursuivre l'abolition de cette tyrannie.

5° Dans une nation libre, l'éducation doit être pour tous, gratuite, commune, égalitaire et obligatoire.

6° Le rappel du milliard des émigrés est une mesure juste, utile, possible.

Il **DECLARE** en outre **SOUSCRIRE** sans restriction ni réserve d'aucune sorte les deux engagements suivants :

1° Il se désiste publiquement et d'avance entre les mains du comité de toute candidature dans le département de la Seine, pour le cas où il ne serait pas inscrit au nombre des candidats proposés au Peuple par le comité.

2° Si le candidat est l'objet d'une double élection pour l'Assemblée nationale, il consent que son droit d'option soit exercé en son lieu et place par le comité.

Dans la séance du 16 avril, le comité a décidé qu'un registre d'inscription des candidatures de la Seine sera immédiatement ouvert au siège de la commission permanente, impasse des Bourdonnais, 6, et qu'il sera définitivement clos le samedi 21 avril, à minuit précis. Les démocrates-socialistes sont invités à venir y faire connaître les candidats.

Nous insérons la lettre suivante qui nous est adressée :

Citoyen rédacteur,
Informé que le sieur Gouffard, brasseur à la Guillotière, ne recule pas, à mon égard, devant les inventions les plus absurdes et les plus calomnieuses, je le somme, par la présente, de s'expliquer au grand jour de la publicité, et de fournir, dans les journaux la preuve de ce qu'il avance dans l'ombre.

Salut et fraternité.
MODÉRAT, ex-adjoint au maire.
Guillotière, 21 avril 1849.

Esprit de l'armée des Alpes.
Les bureaux du *Republicain* continuent à être consignés aux soldats. Les agents de police font toujours faction à notre porte d'allée. Nous avons aussi des gendarmes.

On nous assure que des sous-officiers chargés également de s'embusquer pour *pincer* les militaires, ne se sont pas montrés disposés à remplir cette honorable mission.

Si nous croyons ce qu'on nous rapporte, un soldat du 31^e aurait été accosté par un gendarme qui, l'ayant trouvé porteur d'un journal, l'aurait conduit à la prison, comme **DÉSERTEUR**. — Voilà certes qui serait un moyen nouveau et ingénieux !

Un militaire du 56^e de ligne vient d'être puni de deux jours de salle de police pour avoir été trouvé porteur du discours de Félix Pyat aux soldats, et d'un numéro du *Republicain*.

Ses camarades, indignés de la persécution dont il est l'objet, sont venus en grand nombre chercher le journal dans

les tracés sur la carte qu'un jour Raouls, pour son bonheur ou son malheur éternel, lui avait donnée à porter à Arthur d'Oberon... Elle avait bien reconnu en ce moment-là qu'il existait en effet à La Rochelle une de ces sociétés secrètes dont les habitants ne soupçonnaient la présence qu'avec crainte, et que le jeune sergent ainsi que le vicomte d'Oberon devaient en faire partie ; mais, évitant d'arrêter sa pensée sur Raouls, dont le nom ne se présentait pas à elle sans être entouré de quelques remords, elle n'avait point cherché depuis ce temps à obtenir plus de lumières sur ce qu'on nommait le carbonarisme.

En cet instant-là, en reconnaissant sur ces feuilles les signes mystérieux dont était marquée la carte qu'elle avait eue entre les mains, elle retrouva les traces de ces conspirateurs dangereux, et reconnut qu'elle était chez un carbonaro.

Les armes posées sur la table, le sabre, le fusil qui accompagnaient ces signes d'une puissance secrète, leur donnaient un aspect plus redoutable.

Un nom tracé sur l'une de ces feuilles frappa vivement ses regards, et elle lut :

— Arrêt de la vente suprême... Déclare Arthur d'Oberon traître à la cause sainte, à la patrie... et le voue au poignard... Ordonne à tout fils du Christ, peux carbonaro, qui pourra voir tomber l'infidèle entre ses mains, d'exécuter la présente condamnation... »

Gilberte les yeux voilés par l'effroi, par une indicible horreur, a pu à peine achever ces mots.

Cependant elle a bien lu... L'ordre d'assassiner Arthur est tracé... et cette épée nue qui brille là, à côté, semble prête à accomplir le crime.

Elle jette sa main crispée sur le papier et se lève frémisante.

Pâle, froide comme une statue de marbre, la tête renversée en arrière, elle fixe dans l'espace un regard embrasé.

Son front se mouille de sueur, une étreinte mortelle éteint les battements de son cœur... Cependant elle semble en ce moment avoir une force nouvelle ; une puissance extraordinaire

nos bureaux, malgré les hommes de la police qui gardent la porte d'allée.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 18 avril, le citoyen Dupont (de Bussac) a présenté le rapport de la commission chargée de la question du cautionnement des journaux. Le rapport de la commission est loin de consacrer le grand principe de la liberté de la presse dans son intégralité, il serait cependant un retour sur la législation contre-révolutionnaire du 9 août 1848. Voici ce projet :

Art. 1er Le taux des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques politiques par le décret du 8 août 1848, est réduit de moitié.

Ces cautionnements seront versés en numéraire au Trésor, qui en paiera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnements.

Les cautionnements pourront aussi être versés en rentes 3 0/0. Dans ce cas, le taux nominal des cautionnements restera le même que celui fixé par le décret du 8 août 1848, et sera versé en rentes représentant au pair le montant desdits cautionnements.

Art. 2. Sera dispensé de verser un cautionnement, tout nouveau journal qui ne sera publié que pendant les 45 jours précédant les élections aux assemblées législatives.

Art. 3. Pendant les 45 jours précédant lesdites élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres imprimés relatifs aux élections.

Ces écrits ou imprimés devront être signés de leurs auteurs. Les écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la République, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre et distribuer.

Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs feront connaître aux maires de leurs communes leurs noms, professions et domiciles.

L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de 16 à 200 fr. et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'art. 465 du code pénal.

Art. 4. Les dispositions de l'art. 1er de la présente loi, ainsi que les dispositions du décret du 8 août 1848, cesseront de plein droit d'avoir leur effet au 1er août 1849.

Affaires de la Hongrie.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Nous recevons communication d'une lettre de Vienne du 12 avril, qui donne de curieux détails sur les événements de la Hongrie. L'écrivain prend les faits au moment de la retraite des Hongrois après les premiers combats et en explique les causes ; puis il donne des nouvelles importantes des dernières opérations.

Voici cette lettre :

«... Malgré les rapides progrès de l'armée de Windischgrätz, on ne désespérait pas de la cause des braves Madgyars.

« La retraite de l'armée de Kossuth était occasionnée en partie par la trahison des généraux et officiers qui étaient presque tous Allemands, et par le manque de troupes exercées. Voilà pourquoi Kossuth s'est retiré derrière la Theiss, dans le véritable pays madgyare.

« Ayant à traverser d'immenses plaines marécageuses, Windischgrätz ne put le poursuivre dans la mauvaise saison, et Kossuth profita de ce loisir pour organiser son armée. Aujourd'hui cette armée se compose de près de 200,000 hommes, tous parfaitement bien exercés et animés d'un enthousiasme immense pour leur cause.

« On compte plus de 40,000 hommes de cavalerie, la meilleure peut-être qui existe. Parmi les hussards, on remarque principalement le corps de Rosca, ancien de brigands, et les Szeklers, qui font le plus grand mal aux chefs Autrichiens ; ils sont tous munis d'un fouet au bout duquel se trouve une balle de plomb, et dans le maniement de cette arme si meurtrière ils ont une telle dextérité qu'ils ne manquent presque jamais leur homme. Mais le plus grand mérite de cette brave armée c'est d'être commandée par des hommes tels que Dembinski et Bem. Ce dernier, avec 12,000 hommes, a chassé les Russes de Hermanstadt et de Cronstadt, et il a tellement battu les Autrichiens, qu'au nombre de 24,000 à peu près ils se sont sauvés en Valachie avec le général Puchner.

« De cette manière, Bem s'est emparé de toute la Transylvanie, après avoir reculé environ 30,000 hommes ; il en a donné le commandement au général français Duchâtel, et s'est mis en route pour le midi de la Hongrie, pour déboucher Peterwardein et probablement pour entrer en négociation avec les Serbiens et les Croates. Pendant que Bem s'avance victorieusement en Transylvanie, Dembinski a gagné sur Windischgrätz la bataille de Kopolna, peut-être l'une des plus sanglantes qui se soient livrées depuis celle de la Mo-cowa.

« La manœuvre de Dembinski était tellement neuve et belle, que même les officiers autrichiens en sont dans l'admiration. Son armée était rangée en deux immenses pyramides, le sommet vers la Theiss, par où l'armée autrichienne débouchait, et lorsque cette armée s'y trouva bien engagée, les différentes ailes se déployèrent et l'enveloppèrent. Un corps de 6,000 hommes qu'il avait détaché, et qui avait remonté la

se révèle en elle... On dirait, tandis qu'elle froisse cet ordre odieux sous sa main, que cette faible main a aussi le pouvoir d'annuler l'arrêt de la vente suprême.

Puis, tout-à-coup, elle s'élança hors de la cabane, en emportant le papier broyé entre ses doigts.

Les personnes qu'était allé chercher Lambert n'étaient point chez elles. Il revenait à pas lents, songeant, avec un mélange de crainte et de douceur, à accompagner lui-même Gilberte jusqu'à la maison de son père.

Mais en entrant, il trouva sa chambre vide.

La surprise, l'émotion causées par la présence de la jeune fille, ont jeté un tel trouble dans ses idées, qu'un moment il croit s'être trompé, et avoir rêvé l'apparition de Gilberte... Il reste quelques minutes sous l'influence de cette idée... Puis, le panier de fruits et le bonnet de mousseline encore mouillé frappent sa vue...

Alors il sort précipitamment de la maison pour rejoindre sa sœur, qui est bien venue réellement chercher un abri sous son toit, et qui a eu l'imprudence de s'exposer de nouveau à la nuit et à l'orage.

Il parcourt d'un pas agité les environs de la cabane... il voudrait prendre tous les sentiers à la fois... A la lueur de chaque éclair, il cherche à distinguer la robe blanche de Gilberte, au milieu des masses noires de feuillage ; il appelle de toutes ses forces, se baisse pour mieux entendre le son de la voix ou des pas... Mais il ne distingue que les coups de vent et le bruissement des filets d'eau de pluie qui serpentent entre les rochers.

V.

L'Arsenal Souterrain.

Le congé de Jean Bories et ceux des trois sergents du 45^e qui partaient en avant-garde avec lui, étaient obtenus. Les autres sous-officiers liés à la conspiration devaient attendre, pour quitter la place, le signal qui serait donné aux compagnons de la

Theiss, reçut en même temps l'ordre de redescendre en longeant le fleuve et de détruire les ponts : ils en brûlèrent deux ; de sorte qu'il n'en restait plus que deux à Windischgrätz pour opérer sa retraite.

« Par cette manœuvre adroite, les brigades Zeisberg et Grammont furent faites prisonnières au nombre d'environ 12,000 hommes ; et le carnage fut tellement épouvantable que le sixième des Autrichiens resta mort sur place ; 10 à 12,000 hommes succombèrent dans ce combat meurtrier.

« L'aile gauche de Dembinski s'avance alors vers Szolnok, place importante sur la Theiss ; la brigade Karger y fut presque entièrement détruite, et les Hongrois s'emparèrent de la ville.

« Cette bataille de Kopolna dura deux jours ; le premier jour, Dembinski n'avait passé la Theiss, qu'avec 25,000 hommes et se fit battre pour engager Windischgrätz à le suivre de l'autre côté de la rivière. Tel était son plan de bataille, qui lui a si bien réussi.

« Le second jour de la bataille, la légion polonaise s'est éduverte de gloire ; elle a annoncé les cadavres autrichiens pour s'en faire des barricades, derrière lesquelles elle a continué son feu meurtrier. Les soldats autrichiens demandaient grâce à genoux ; mais les Hongrois ne faisaient pas grâce.

« L'armée de Kossuth n'est plus qu'à deux Heues de Pesth. Mais Dembinski est très prudent et n'exposera pas la capitale de la Hongrie à un bombardement.

« Windischgrätz croyant que les Hongrois allaient attaquer cette ville, y a concentré toutes ses forces, mais Dembinski occupera assez une partie de son armée vers Comorn, pour déboucher cette importante forteresse et forcer Windischgrätz à la retraite.

« On a à Vienne, une telle confiance dans la tactique de Dembinski et dans l'incertitude de Windischgrätz, qu'on espère voir sous peu les Madgyars devant cette capitale, ce qui pourrait donner à nos affaires politiques une tournure à laquelle personne ne s'attend.

« Les bal étins de l'armée autrichienne ne méritent aucune confiance ; ils sont d'ordinaire un tissu de mensonges.

« Un des fils de Windischgrätz, étant prisonnier de Kossuth, le premier s'est considérablement radouci et ne fait plus fusiller les officiers hongrois qui tombent en son pouvoir.

« Presque toute la garnison de Vienne vient de partir pour la Hongrie ; et de tous côtés on y envoie les troupes encore disponibles ; on parle, en tout, de 50,000 hommes ; mais malgré ce renfort, l'armée des Madgyars sera encore plus forte que celle de Windischgrätz.

« Toutes les troupes russes se sont retirées en Moldavie, et on pense que, pour le moment, les affaires de la Turquie ne permettront plus aux Russes d'intervenir en Hongrie. Il y a 100,000 Turcs concentrés en Valachie.

« Dernièrement, le général Simionich, qui commande les opérations de siège devant Comorn, fit charger successivement deux bataillons de grenadiers, qui furent repoussés avec une perte énorme. Il ordonna alors à un bataillon de chasseurs de charger pour la troisième fois ; mais ceux-ci refusèrent de marcher. Sur cela, le général fit avancer un escadron de cavalerie auquel il donna l'ordre de les sabrer. Mais les chasseurs les couchèrent en joue ; la cavalerie eut alors le bon esprit de remettre le sabre au fourreau pour éviter une boucherie. Le général fit fusiller dix hommes de ces chasseurs et renvoya le bataillon à Vienne.

« L'armée d'Autriche est bien démoralisée, et beaucoup d'officiers sont frappés d'affection morale. Il n'y a plus de confiance dans les chefs.

« *Pos-scriptum.* D'après les dernières nouvelles ce n'est pas Bem, mais les généraux Precz et Badiany qui commandent les Madgyars dans le midi de la Hongrie. Ils viennent de s'emparer de la ville de Zombore et de faire lever le siège de Peterwardein, forteresse extrêmement importante sur le Danube et réputée imprenable.

« Toute la rive gauche du Danube se trouve à peu près au pouvoir des Madgyars. On dit que Bem va passer avec son corps d'armée en Bukovine, où il trouvera sans doute des sympathies, et de là rien ne s'opposera plus à son entrée en Galicie, qui est bien le véritable but de ses efforts.

« On assure que Kossuth a proposé à l'Assemblée nationale de Debreczin d'accepter pour la Hongrie la constitution élaborée par la constituante de Kremsier. Si cela se confirmait, il aurait fait l'un acte de haute politique, puisque de cette manière il gagnait les sympathies des nationalités de l'Autriche qui toutes demandent cette constitution à la place de celle octroyée par l'empereur et qui ne satisfait presque personne. »

Bulletin électoral.

SEINE-ET-OISE. — Noms des candidats adoptés par les démocrates du département.

Les citoyens : Guinard, représentant du Peuple. — Erambert, professeur d'agriculture, à Orignou. — Paul de Jouvencel. — Dupuy, — Pinot, cultivateur. — Guénoe, médecin. — Alf. Peignet, ex sous-préfet de Pontoise. — L. Orange. — Lebreton, vigneron. — Manneville, ouvrier menuisier.

Ain. — Noms des candidats adoptés par le comité démocratique de ce département, réuni à Pont-d'Ain : Bochart, avocat. — Edgard Quinet. — Francisque Bou-

nait ; et rien jusque-là n'avait éveillé l'attention des commandants supérieurs de la garnison.

Dans la soirée du 15 août, le jeune chef des carbonari partit ostensiblement de La Rochelle. Il allait prendre congé de ses frères dans les campagnes solitaires de la pierre druidique, et assister au dépôt d'armes qui devait être fait dans le souterrain, après quoi, il prendrait des habits de paysan, pour arriver inconnu dans les environs de Saumur.

On sait le reste. Le général Berton, trahi par la faiblesse des partisans qu'il croyait trouver à l'École royale de cavalerie, il vint plus tard par un agent de police revêtu de l'habit militaire, subissait une rude captivité dans la prison de Saumur, en attendant un procès dont l'issue ne pouvait être douteuse.

Les premiers émissaires de la conspiration allaient arriver dans la ville où le général était prisonnier, se rallier aux carbonari de l'endroit, faire tourner au service de la révolte les regrets et même les remords des jeunes élèves de l'École royale ; puis, après s'être acquis ces alliés, appeler à eux le corps des compagnons de la nuit. Pourvus alors de forces suffisantes, l'insurrection livrerait son drapeau au vent et, sous les ordres du général Berton délivré, marcherait sur Paris. L'esprit public semblait mûr pour une révolution. La monarchie des Bourbons, renversée, ferait place au pouvoir plus libéral que le vœu universel proclamerait dans ces grandes journées.

Bories, accompagné de Raouls, se rendit donc à la pierre celtique.

Mais ce jour-là était aussi celui du mariage de Pommier. Et tandis que le chef des conjurés et Raouls se livraient aux ardens préparatifs du combat, ne vivaient plus que dans l'avenir d'une révolution patriotique, Pommier, l'heureux mari de Marthe, et Charles Goubin, le léger et riant amoureux d'Ézantine, ajoutaient deux ou trois jours à leur existence de jeunes hommes, jouissent encore quelques moments des dons de la terre et du ciel, pour aller ensuite rejoindre leurs amis, leurs frères d'armes, et partager leur sort.

(La suite d demain.)

CLÉMENTINE ROBERT.

vet, représentant. — Bergeron, ingénieur. — Baudin, médecin. — Aristide Bouvet, membre du conseil général. — Roselly-Mollet, idem. — Perrin, médecin. — Marcellin Pochet.

Hier, samedi, a dû avoir lieu, à la salle de la Fraternité, rue Martel, la réunion des délégués militaires chargés de désigner les deux CANDIDATS de l'armée qui figureront sur la liste des démocrates.

Le comité démocratique-socialiste était chargé de la présidence de l'Assemblée.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, le 20 avril.

Une question importante de droit constitutionnel s'agite dans toutes les réunions électorales: la candidature de Proudhon et de Bernard le clubiste en est la cause. On sait que Bernard et Proudhon ont été condamnés, l'un à trois ans de prison, l'autre à cinq ans de la même peine, sans compter les amendes et la contrainte par corps.

Ces deux candidatures sont unanimement acceptées et vivement soutenues par les démocrates. Or, la réaction, qui redoute surtout la nomination de ces deux socialistes, sème perfidement le bruit et accrédite l'opinion que, dans le cas de nomination, Proudhon et Bernard ne pourraient pas siéger à la législative, à cause de la condamnation qui les frappe. Les électeurs ne se laisseront pas prendre à ce piège grossier.

Proudhon, pas plus que Bernard, n'a été privé de ses droits civiques par le jugement prononcé contre lui. Tous deux remplissent les conditions exigées pour l'éligibilité par la loi électorale de 1849.

Nommés par le Peuple, ils ont deux devoirs à remplir: d'abord celui de mandataire du Souverain, devoir immédiat qui ne souffre pas de délai; puis le devoir de payer à George la dette de trois ou cinq ans de prison qu'ils n'ont pas acquittée. Cette dette, ils la paieront après que le mandat aura expiré. D'ici là... l'Assemblée législative ne pourrait, sans violer la Constitution et sans porter atteinte à l'inviolabilité du représentant, les livrer à l'administration des prisons.

— Le représentant Eugène Raspail, qui a souillé le citoyen Point, son collègue, vient d'être condamné, par défaut, à 2 ans de prison et 1,000 francs d'amendes. Il ne fait pas bon être républicain, et avoir maille à partir avec les tribunaux de la République!

— Autre courtoisie. Le citoyen Bonnard vient d'être condamné aussi à une année d'emprisonnement et 500 fr. d'amende, pour avoir prononcé dans un club un discours tendant à troubler la paix publique.

— Aujourd'hui, 40e anniversaire de la naissance du président de la République, des individus ont été lui présenter une copie de la colonne Vendôme réduite au 20e. Cette ridicule parade ne peut inspirer que de la pitié aux républicains.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au cumul des fonctions élevées par le général Changarnier, a nommé ce matin le citoyen Grévy, rapporteur.

— Envoyer des troupes françaises pour rétablir à Rome le pouvoir temporel du pape, contrairement au décret de la République romaine notre sœur et alliée, c'est non-seulement un attentat à la liberté d'un Peuple, mais c'est encore une insulte faite par le ministère à notre brave armée, qui certes, malgré les tentatives des citoyens Rulhières et Changarnier, n'est point avilie à ce point de la supporter patiemment.

Quelle est donc l'insulte que nous faisons à l'armée, demanderont les citoyens Barrot, Faucher, Falloux? Eh quoi! leur répondrons-nous, ne nous forcez-vous par dorénavant à ne plus reconnaître les citoyens qui en font partie pour de braves et vaillants soldats français, dont ils sont fiers de porter le nom, puisque vous venez de les ravalés à la position de *soldats du pape*, épithète qui, dans les casernes est considérée comme tellement outrageante, que plus d'un duel a été la conséquence de cette insulte. Nos soldats, en descendant sur les bords du Tibre, se trouveront en face des républicains publics et même en face de Français: auront-ils le courage d'assassiner des républicains et des frères? Non, ils se souviendront du 24 février 1848, et auront le bon sens de serrer fraternellement la main d'un Peuple qui leur tend des bras amis; ils mettront la croix en l'air.

Tel est l'espoir que fonde sur le patriotisme de leurs camarades de l'armée des Alpes, les soldats de la garnison de Paris.

Ainsi, citoyens Barrot, Faucher, Falloux, apprenez que les soldats français ne sont pas des soldats du pape.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 19 avril.

L'Assemblée nationale adopte une rédaction sur le service des malles postales de Lyon à Bordeaux, de Lyon à Marseille, et de Bordeaux à Nantes.

La commission chargée d'examiner l'affaire des dix-huit déclare qu'elle fera son rapport dans huit jours.

La séance est levée à six heures.

Séance du 20 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. GREVY.

L'ordre du jour est la discussion du projet relatif à la prorogation de l'art. 1er du décret du 9 avril 1848 sur le cautionnement des journaux.

Le cit. Meaulle combat les propositions formulées dans le rapport de la commission; il préfère le projet du gouvernement, qui consiste purement et simplement à proroger la législation actuelle.

Le cit. Baze parle dans le même sens.

Le cit. BABAUD-LARIBIÈRE. — La commission s'est prononcée à une très forte majorité pour la réduction du cautionnement.

Le cit. Bouhier de l'Écluse défend aussi le projet du gouvernement.

Le cit. Dupont (de Bussac), rapporteur, résume la discussion. Il conclut ainsi:

On invoque toujours l'ordre pour réclamer le cautionnement; remarquez, citoyens, que c'est déclarer que ceux qui ont de l'argent, qui veulent l'ordre, qu'il n'y a que ceux qui sont riches qui ne diffament pas, qui ne calomnient pas. Il faut alors en revenir à cette fameuse loi de 1815, qui donnait au gouvernement droit absolu sur les journaux.

Le cit. président donne lecture d'une lettre dans laquelle le cit. Boulaignier remercie l'Assemblée de l'avoir nommé conseiller d'État.

On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Le taux des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques politiques, par le décret du 8 août 1848, est réduit de moitié.

Ces cautionnements seront versés en numéraire au Trésor, qui en paiera l'intérêt aux taux réglés pour les cautionnements.

Les cautionnements pourront aussi être versés en rente 3 pour 100. Dans ce cas, le taux nominal des cautionnements sera fixé par le décret du 8 août 1848, et sera versé en rentes représentées, au pair, le montant desdits cautionnements.

Le cit. Baze reprend comme amendement le projet du gouvernement, ainsi conçu:

« Les dispositions de l'article 1er du décret du 9 août 1848, relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques, sont prorogées jusqu'au 1er août 1849. »

De leur côté, les cit. Ledru-Rollin, Félix Pyat et un grand nombre de représentants, présentent un amendement ainsi conçu:

« A partir du 1er mai, le cautionnement des journaux est aboli. (A gauche: Appuyé! appuyé!)

Le cit. Baze insiste pour que son amendement ait la priorité. (Il soulève de nombreuses réclamations.)

Le cit. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, demande le maintien du *statu quo*. La licence des journaux est souverainement menaçante pour l'ordre. (Bruit.) Il faut un cautionnement pour s'opposer à la licence de la presse, qui a produit en grande partie les événements de juin. (Réclamations à gauche.)

L'orateur se prononce énergiquement contre toute réduction du cautionnement.

Le cit. G. Sarrut regrette que l'Assemblée n'ait pas tenu à faire une loi sur la presse; il combat énergiquement le cautionnement, comme contraire à l'égalité, et au droit qu'a chacun de publier son opinion.

Le cit. Ma-son parle dans le même sens. Il n'y a nullement égalité pour les opinions devant le cautionnement. Si le parti de la réaction désire pour les élections un journal honnête et modéré, dans une localité quelconque, il n'aura qu'à s'adresser à la rue de Poitiers, on lui fournira des fonds. Les républicains n'auront pas les mêmes avantages.

Le cit. L. FAUCHER: La réunion dont on vient de parler est une association particulière; rien n'empêche les journaux du parti opposé de recourir à des associations semblables (Interruption.)

A gauche: Le parti des exploités et des voleurs est le plus riche. (Bruit.)

Le cit. L. FAUCHER: Au reste, il existe en face de l'association de la rue de Poitiers des associations dans un autre but, qui multiplient leurs publications et les répandent par toute la France. J'ajouterai même que quelques unes de ces publications ont été condamnées. (Bruit.)

A gauche: Par des juges royalistes.

Le cit. L. FAUCHER: Par la justice républicaine que nul n'a le droit de mettre ici en suspicion. (Rires ironiques prolongés.)

Au reste qu'on ne dise pas que le cautionnement est un obstacle à la libre exposition des idées; il s'est fondé depuis quelque temps 24 journaux à Paris et un grand nombre en province. C'est une assez belle efflorescence.

Le cit. Laussedat: Je demandé au ministre de l'intérieur si le *Moniteur Universel* a déposé un cautionnement.

Le cit. LÉON FAUCHER: Le *Moniteur* existe depuis longtemps.

A gauche: Il n'était pas un journal de parti alors.

Le cit. LÉON FAUCHER: J'ai dû croire que le *Moniteur* s'était mis en mesure, et j'avoue que je ne m'en suis pas occupé.

Au reste, je ne sache pas que le gouvernement provisoire se soit occupé de demander un cautionnement au *Moniteur*. (Interruption.)

A gauche: Le gouvernement provisoire n'en demandait à personne. (On rit.)

Le cit. LÉON FAUCHER: Au reste, le citoyen Baze m'apprend que le *Moniteur* a déposé un cautionnement.

Le président consulte l'Assemblée sur l'amendement du cit. Ledru-Rollin.

Le scrutin de division ayant été demandé; il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants	649
Majorité absolue	523
Pour	226
Contre	425

L'amendement n'est pas adopté.

Le cit. Larabit partage complètement l'avis de la commission, qui s'est prononcée en principe contre le cautionnement, qui ne le conserve que provisoirement, mais n'attendant autant que possible, en attendant qu'il puisse être complètement aboli. La commission d'ailleurs ne désarme pas le pouvoir; elle établit la responsabilité des auteurs des articles.

Le président donne lecture du premier article proposé par la commission.

Le cit. LÉON FAUCHER: Le gouvernement repousse l'amendement de la commission (Bruit.), qui lui semble aussi dangereux que l'amendement du citoyen Ledru-Rollin. (Réclamations.)

Sur la demande de divers membres, il est procédé au scrutin de division sur cet article. Les voix se répartissent ainsi:

Nombre des votants	644
Majorité	523
Pour	291
Contre	352

L'article de la commission n'est pas adopté.

L'article du gouvernement est mis aux voix et adopté.

Art. 2 de la commission. « Sera dispensé de verser un cautionnement tout nouveau journal, qui ne sera publié que pendant les 45 jours précédant les élections aux Assemblées législatives. »

Il est procédé au scrutin de division sur cet article. En voici le résultat:

Votants	642
Majorité	523
Pour	261
Contre	381

La séance continue.

Souscription recueillie dans les bureaux du RÉPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Pabiont fils, 50 c. — Les citoyens de la commune de St-Germain-du-Mont-d'Or, 4 fr 75 c. — Deux Savoisiens, démocrates socialistes, 50 c. — Une citoyenne et sa fille, amies du gouvernement de la vérité et de la justice, 1 fr. — Les démocrates de la commune d'Irigny, 5 fr. — Perrain, de Baune, 2 fr. — David, républicain rouge, 1 fr. — Un anonyme, 2 fr. 50. — Un démocrate, 50 c. — Un anonyme, 10 fr. — Un jeune républicain de 12 ans, 50 c. — Un républicain de la veille, 50 c. — Une citoyenne de Beaujeu, 50 c. — La citoyenne P., démocrate rouge socialiste, 50 c. — La citoyenne P., démocrate rouge socialiste, 10 c. — La citoyenne P., démocrate rouge socialiste, 10 c. — La citoyenne A., démocrate rouge socialiste, 50 c. — La citoyenne A., démocrate rouge socialiste, 25 c. — C. B., républicain pur sang, 25 c. — Un négociant rouge, 50 c. — Marius Amelin, typographe, républicain de la veille, 15 c. — Etienne Bertholet, typographe, ami de Ledru-Rollin, 15 c. — Le plus jeune

détenu d'avril, 25 c. — J. C. B., républicain, 50 c. — Une républicaine obligée de servir les aristocrates, 2 fr. — Une républicaine, 2 fr. — Moderat, 1 fr. — Un ami de Bugeaud, 1 fr. — Clément le rouge, 10 c. — J. B., 1 fr. — Cathelin de Dessine, 25 c. — La citoyenne V., démocrate rouge socialiste, 25 c.

Souscription des jeunes républicains de Montluet.

Chabert, Christophe, 14 ans, 25 c. — Bimqs, Daniel, 14 ans, 50 c. — Dolfin, Aime-Jean-Baptiste, 12 ans, 50 c. — Perrin, Etienne, 13 ans, 25 c. — Barbier, Xavier, 15 ans, 25 c. — Lamy, Jean, 16 ans, 25 c.

Mayoux frères, 1 fr. — Bonnardel, 40 c. — Une petite fille de 9 ans, 25 c. — Un socialiste en herbe, 20 c. — Lavachi père et fils, 50 c. — Un anonyme, 25 c. — Lambert, 10 c. — Guillet, 25 c. — Rivet, 10 c. — Bibicq, 10 c. — Boisson, 20 c. — Franquet, 25 c. — Janin, 20 c. — Bertrand, 20 c. — Saitlard, 50. — Fronquet fils, 10 c. — Un jeune socialiste, 20 c. — Un républicain, 50 c.

Souscription recueillie par les citoyens Viret et Trouillet.

Guy, 25 c. — Etienne Sevière, 25 c. — Puset, 25 c. — Poudroux, 25 c. — Maxime, 50 c. — Bernard, 50 c. — Fortuné, 25 c. — Arnaud, 10 c. — Boissat, 25 c. — Urbain, 25 c. — Lutiger, 15 c. — Terras, 25 c. — A.-G., du Raspail, 75 c. — Bauf, 25 c. — François Richard, 25 c. — François Perros, 15 c. — Tissot, 20 c. — François, 10 c. — Piquet, 50 c. — Coquet, 50 c. — Guibin, 15 c. — Lante, 50 c. — Monin, 10 c. — Burel, 25 c. — Souvrat, 20 c.

Souscription recueillie par le citoyen Manin.

Pivot, 25 c. — Laurent, 50 c. — Barré, 20 c. — Thevenet, 15 c. — Tissien, 25 c. — Martelon, 25 c. — Vincet, 25 c. — Vacher, 1 fr. — Ferrat, 50 c. — Poncet, 25 c. — Vioud, 25 c. — Gros, 25 c. — Decœur, 50 c. — Sassot, 25 c. — Carrière, 20 c.

Total. 58

Total des listes précédentes, 555 55

Total général. 611 55

Chronique locale.

Il paraît que le sieur Galerne, commissaire central de police, prête le concours de ses lumières au *Courrier de Lyon* et à l'*Egoût des Electeurs*. Il vient de communiquer à ces deux journaux honnêtes une note de laquelle il ressortirait qu'un nommé Royer, voleur à la tire, assistait au banquet d'Oullins. Baziles! vos manœuvres sont connues, vous devriez en changer. Vous glissez parmi nous vos ignobles monarchards, nous le savons bien; leurs figures patibulaires les décelent assez; de semblables instruments vous font infiniment d'honneur!

— Nous renouvelons à nos lecteurs que le dimanche, 29 courant, aura lieu le banquet démocratique électoral de Charly.

— Le mouvement de l'armée des Alpes vers les départements du Var et des Bouches-du-Rhône se continue toujours. Chaque matin de nouveaux détachements partent par les bateaux à vapeur du Rhône.

— Nous avons eu ces jours-ci une recrudescence de froid peu ordinaire dans cette saison. Avant-hier, il a tombé de la neige, et il a gelé dans la nuit.

— Nos lecteurs apprendront avec un sensible plaisir que le citoyen Bugeaud et sa dame habitent en ce moment une jolie propriété qu'ils ont louée à Cuire, près l'He-Barbe, pour y passer la belle saison. On peut se passer de ces fantaisies, lorsqu'on touche 80 mille francs par an, prélevés sur les sueurs du Peuple.

— Encore un trait de charité chrétienne. Hier 19, le clergé de la paroisse de Saint-Louis s'est refusé d'inhumation d'une jeune fille de huit ans, sous prétexte qu'il manquait le modique somme de 2 francs pour subvenir aux frais de ses obsèques. Les personnes témoins du fait ont été justement indignées de la conduite de ces prétendus apôtres du Christ.

Les parents de cette enfant, qui sont de pauvres ouvriers, ont dû la faire conduire au cimetière de Loyasse, sans l'assistance de ces messieurs.

— Lundi, 23 du courant, aura lieu, au Théâtre-National de la Guillotière, une représentation extraordinaire au bénéfice du citoyen Wilson, *sexagénaire*, et *doyen des artistes dramatiques*. Le programme est composé de: *Thérèse ou l'Orpheline de Genève*, drame en 3 actes; *Pauvre Jacques*, *Prosper et Vincent*, vaudevilles, et des *Revue-vous nocturnes*, ballet comique pantomime en 1 acte. Dans cette représentation, les citoyens Dupré, Borsat, les citoyennes Lefebvre, Desroschers; artistes du théâtre des Célestins, rempliront les principaux rôles, et le citoyen Barqui, artiste du Grand-Théâtre, ceux de *Pauvre Jacques* et de *Prosper et Vincent*. Le citoyen Dastrovigne, 1er danseur comique du même théâtre, dansera et jouera le rôle de Nicaise; les autres rôles seront remplis par les artistes de la danse.

Le Bénéficiaire, auquel ses camarades se sont empressés de donner une preuve d'amitié et d'intérêt, ose espérer que le Public daignera contribuer par sa bienveillance au concours de cette soirée, en l'honneur de sa présence.

— Le banquet électoral démocratique de St-Symphorien-d'Ozon (Isère) aura lieu dimanche, 29 du courant, à midi. Le prix du billet est fixé à 1 fr. 25 c.

On peut se procurer des billets chez les cit. Gudin, rue Quatre-Chapeaux; Rey, cafetier à la Croix-Rouasse, rue Chapeau-Rouge, et aux bureaux du *Republicain*, du *Peuple Souverain* et du *Censeur*.

Nouvelles étrangères.

Italie.

ALEXANDRIE, 17 avril. — On lit dans l'*Opinion*: « Le bruit est général de la prochaine arrivée des Autrichiens. Et si nous regardons aux préparatifs que fait notre gouvernement, nous serons portés à croire qu'il est tout disposé à subir cette dernière infamie. Un grand nombre de lits ont été préparés, tant dans la ville que dans l'intérieur de la citadelle; la caserne de Saint-Stefano qui, comme on sait, est la plus vaste de toute la ville, est entièrement abandonnée, tandis que nos troupes sont logées dans les églises et dans des casernes de moindre grandeur. »

« On écrit encore de la Lomellina qu'un grand nombre de troupes sont rassemblées sur la frontière avec armes et bagages, prêtes à partir au premier signal. »

FLORENCE, 15 avril. — Des bandes de paysans armés de bâtons, de

piques et de faux, précédées de bannières aux armes du grand-duc, se sont répandues dans les rues, en criant : Vive Léopold ! mort aux Libéraux !

Au café Ferruccio, des hommes armés de la même manière s'y étant introduits, ont forcé les personnes qui s'y trouvaient à embrasser les armoiries duciales.

Un inconvénient plus grave, auquel il est nécessaire, pour l'amour de l'ordre, que le gouvernement remédie, s'est reproduit en divers lieux publics et en différentes maisons particulières :

Les mêmes hommes qui ont figuré dans les démonstrations armées de bâtons et de fourches se sont avisés de demander l'aumône à la manière usitée en Espagne au temps de Gil-Blas.

LIVOURNE, 14 avril. — Le Peuple, convoqué, reçoit connaissance des affaires de la Toscane. Il n'a pu apprendre sans une grande indignation les violences qu'une poignée de forcenés ont commises à Florence, et voudraient étendre à toute la Toscane. La population tout entière, réunie sur la place, a nommé douze citoyens comme membres d'une commission gouvernementale pour la défense de Livourne.

Toutes les communications entre Livourne et Florence sont interrompues.

Les Livournais sont bien résolus à rejeter un gouvernement qui est le résultat d'une réaction amenée de longue main ; mais ils sont prêts à se rallier à celui qui sortira du libre consentement du pays par l'entremise d'une Assemblée constituante réunie dans un lieu à l'abri de toute violence populaire.

SAVOIE. — On dit que le Chablais et le Faucigny vont délibérer en masse sur le parti à prendre dans les circonstances actuelles pour assurer leur indépendance.

Il arrive en Savoie des forces considérables. Deux bataillons de la brigade de Savone occupent Albertville. La brigade de Coni doit occuper militairement toute la ligne de l'Isère depuis Monmélian jusqu'à Albertville. Le nombre des troupes cantonnées en Savoie, s'éleva, dit-on, à 15 mille hommes. Ce rassemblement de force ne peut avoir d'autre but que de réprimer un mouvement en faveur de la France.

Allemagne.

FRANCFORT, 16 avril. — Vingt-trois députés autrichiens ont remis leur démission entre les mains du président de la Diète, se fondant sur les dernières résolutions qui ont été prises et qui ne s'accordent plus, disent-ils, avec leur mandat. Le député Petzer motive séparément sa démission. Trois autres députés n'indiquent pas leurs motifs, mais tous déclarent se retirer du consentement de leur gouvernement.

Cette démarche s'accorde entièrement avec la nouvelle note autrichienne adressée à Berlin, et par laquelle le cabinet d'Ollmütz déclare qu'il considère la Diète comme dissoute, qu'il ne lui reconnaît pas le droit de remplacer le pouvoir central existant ; que la Diète, ayant voté la constitution définitive, n'a plus à s'occuper de l'unité allemande, et que l'archiduc Jean continuera à administrer l'empire jusqu'à ce que le pouvoir central soit légalement constitué.

Deux députés prussiens se sont également démis de leurs fonctions. BERLIN, 14 avril. — La seconde chambre vient de rejeter la partie essentielle de la loi en discussion sur les affiches. Le paragraphe 1er qui interdisait la publication et la vente des placards politiques s'est vu repoussé par 162 voix contre 148. Le paragraphe 2, qui subordonne la publication des affiches à l'autorisation de la police, a été adopté par 157 voix contre 132 ; mais il est à remarquer que cette autorisation ne peut être refusée que pour certains cas, d'après la législation générale.

VIENNE, 12 avril. — On a reçu hier la nouvelle officielle que 60,000 hommes de troupes russes vont entrer en Transylvanie par deux endroits différents.

De tous côtés on se dispose à envoyer des renforts à l'armée de Hongrie ; 25,000 hommes de l'armée italienne sont attendus de passage à Agram, et onze bataillons sont déjà partis de l'Autriche et de la Moravie.

Du 15. — Des nouvelles importantes viennent d'arriver de Hongrie. Waitzen, la clef de Komorn et de la route de Vienne, que les Autrichiens voulaient conserver à tout prix, a été pris d'assaut par les Hongrois. Le ban de Croatie a été rejeté sur la rive droite à Saint-Andre. Les insurgés, ne voulant pas passer le Danube sous le feu de la forteresse de Bude, se sont fait passage à travers l'armée autrichienne à une lieue et demie de Pesth, et ont établi un pont. Georgey s'avancant par le Sud, une grande bataille devient vraisemblable maintenant du côté de Komorn. (Courrier du Bas-Rhin.)

On lit dans la Démocratie Pacifique : L'admiration pour Bem s'est communiquée à l'armée russe. Les officiers d'un régiment ayant, dans un repas, porté des toasts à Bem, le gouverneur Paskewitch en a fait enfermer dix-sept dans la citadelle. A Varsovie, un grand nombre de personnes s'y sont compromises pour avoir crié : Vive Bem ! La citadelle a été aussitôt garnie d'un grand nombre de canons, qui ont été dirigés contre la ville.

FAITS DIVERS.

Au moment où Guizot a l'impudence de se présenter au suffrage universel, il n'est pas inutile de porter à la connaissance des électeurs l'opinion de Louis XVIII sur cet homme.

Pendant que nos derniers soldats mouraient à Waterloo pour sauver la France d'une seconde invasion, le citoyen Guizot, émigré à Gand, y rédigeait le journal officiel de Louis XVIII, auprès duquel il était souvent admis.

Un jour, à la suite d'une conversation que le vieux roi avait eue avec Guizot, Louis XVIII dit à l'un de ses confidents : « Que je plains la France si jamais elle tombe dans les mains du petit Guizot ! »

Le ministre de Louis-Philippe, malheureusement pour la France, a trop bien justifié les pressentiments du vieux Bourbon.

Le Peuple aura-t-il donc assez de bon sens pour, s'il n'a su écraser le serpent, le rejeter comme une bête immonde et dangereuse.

— La chronique des départements, à propos des prochaines élections, est on ne peut plus curieuse, et il est vraiment dommage que tant d'articles divers qui se disputent les colonnes des journaux empêchent de publier tout ce qui nous arrive touchant les faits et gestes des fonctionnaires royalistes, pour empêcher les sentiments démocratiques de se faire jour.

A Lons-le-Saunier, par exemple, le préfet Besson, un ex-salarié de Louis-Philippe, et par conséquent réactionnaire acharné, a tenté de dissoudre, de son autorité privée, le Comité électoral démocratique. Mais les patriotes du Jura ne sont pas gens à se laisser imposer facilement. La loi étant pour eux, ils ont continué de se réunir à la barbe du préfet, qui en a été pour ses frais.

Les indignes tracasseries du Philippiste ont même eu un résultat auquel il ne s'attendait guère.

Les démocrates de Lons-le-Saunier, stimulés par son zèle in'empesitif, ont organisé dans tout le département une vaste et habile propagande qui prouvera bientôt à tous les légitimistes, orléanistes, bonapartistes et tutti quanti, que les

républicains qu'on disait morts, sont plus que jamais vivants et bien vivants.

— Le nombre des visites domiciliaires faites dans toute la France par les ordres du ministère, sous le prétexte de la Solidarité républicaine, s'élève à plus de cinq mille. C'est ainsi que la République honnête et modérée trouble la paix des citoyens, et répand la terreur dans le pays ! Et l'on viendra accuser les socialistes de l'état de souffrance dans lequel se trouvent le commerce et l'industrie....

— On écrit de Doullens :

« Des ouvriers travaillent en ce moment à l'appropriation du bâtiment isolé, situé sur la droite, à l'entrée de la seconde citadelle, et servant précédemment de salle de bains et de cellules disciplinaires. Ce local sera, dit-on, affecté exclusivement à l'usage des sept détenus de la catégorie de Bourges. On attend un prochain convoi de détenus qui portera à cent le nombre de ceux que contiendra la citadelle de Doullens. Un nouveau renfort de garnison est également attendu. La citoyenne Raspail vient d'arriver à Doullens, accompagnée de plusieurs membres de sa famille. On dit qu'elle va fixer sa résidence ici pendant la détention de son mari. »

— On mande de Valenciennes qu'il vient de se fonder dans cette ville, sous le titre de l'Humanité, une association d'ouvriers qui a pour but diminuer pour chacun d'eux les frais d'existence, en leur permettant d'acheter en commun les objets les plus indispensables à leur entretien. Cette association a déjà commencé ses opérations par des achats de charbon, de pommes de terre, de vêtements, etc. La société a traité avec un boulanger, moyennant réduction de la taxe sur la quantité.

Nous avons déjà parlé d'une association semblable qui existe à Lille, et qui a servi de modèle à celle qui vient de se former à Valenciennes.

— On écrit de Metz :

« Un procès, qui vient d'être porté devant la justice de paix de Metz et dans lequel figuraient les principaux agents du comité bonapartiste, a révélé un fait curieux et qui devrait faire ouvrir les yeux aux honnêtes citoyens qu'on a entraînés avec le nom de Napoléon. Il est articulé par une des parties en cause et acquis aux débats, qu'on avait délivré aux agents du comité napoléonien des bons de dix francs, payables au bureau du Vau National. Or, ce journal est à Metz le représentant avoué des intérêts d'Henri V. C'était donc le parti des chouans qui soldait les coureurs de Louis Bonaparte. Comprendra-t-on maintenant ? »

— Le citoyen Charles Blanc, ayant cru reconnaître, dans un article publié par l'Assemblée Nationale, une offense contre la personne du citoyen Louis Blanc, son frère, a écrit au citoyen Francis Lacombe, auteur de cet article, une lettre qui a provoqué une réparation par les armes. Une rencontre a eu lieu à Vincennes entre les citoyens Charles Blanc et Francis Lacombe. Ce dernier ayant été atteint d'une balle à la cuisse gauche, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait et ont mis fin au combat.

Saint-Mandé, 17 avril 1849.

MÉRY, Alphonse de CALONNE,
NIEUWERKERKE, Xavier de MONTÉPIN,
Tém. du cit. C. Blanc. Tém. du cit. F. Lacombe.

— A quelque chose malheur est bon. — La propagande royaliste de la rue de Poitiers vient de confirmer une fois de plus la vérité de ce proverbe. Elle a semé ses orages, elle récolte ses tempêtes, mais des tempêtes qui ne sont dangereuses que pour elle. Des habitants d'une petite ville de l'Est, insoucieuse de la vie politique, et ne connaissant, en fait de théories sociales, que la parole de leur maire et celle de leur curé, se sont vus tout-à-coup inondés d'une pluie de brochures anti-socialistes, d'Événement, de Pays, et autres feuilles dévouées au royalisme, que des hommes payés par les souscriptions des riches faisaient répandre à profusion dans les rues. Mais ville grande ou petite, le Français est partout plus malin que ne croient ceux qui ne vivent point avec lui. Les villageois, après avoir avalé le contre-poison, ont eu la curiosité de savoir si le poison était aussi mauvais qu'on le disait dans la boutique de Thiers, et ils demandent à grands cris qu'on leur procure la Réforme, la Fraie République la Révolution et surtout le Peuple. Des démocrates se sont chargés de ce soin, et depuis qu'ils en ont goûté, les villageois trouvent le poison si agréable et si peu malsain, qu'ils ne veulent plus se désempoisonner, et laissent l'Événement, la Patrie et autres feuilles delamarristes aux mains de ceux qui s'efforcent en vain de les débiter.

O imprudents Poitevins ! que ne laissez-vous ces bonnes gens dans la paix de leur ignorance ! Voilà que d'électeurs soumis à vos influences, vous avez fait des rebelles qui ne jurent plus que par Proudhon !

— On a découvert, il y a quelques jours, à Sorèze, dans la grotte appelée le trou du Catel, le corps d'un individu dont la mort paraissait remonter à deux ou trois ans. Cet individu, qui était assis, avait des vêtements annonçant une certaine aisance. Quand on a touché le corps, il est tombé en débris. On n'a rien trouvé dans les poches des vêtements qui pût le faire reconnaître, mais seulement une tabatière vide, et quelques pièces de 1 fr. 50 et 75 c.

Une dame de Sorèze, qui habite Toulouse, et dont le mari a disparu il y a trois ans environ, s'est rendue sur les lieux pour voir si elle ne reconnaîtrait pas les objets trouvés sur le corps. (Emancipation de Toulouse.)

— Le succès et l'approche des Hongrois ont de nouveau fait surgir le fameux Kobelitz, le roi des paysans hazuliens dans les montagnes de la Bukowine. L'agent principal de ces agitateurs, le nommé Birka Mironinck, prêche ouvertement le communisme dans les campagnes, disant que le temps est venu où le Peuple, jusqu'ici écrasé par la noblesse, va devenir à son tour le maître du sol qu'il cultive et arroser de ses sueurs. Mironinck ajoute que Kobelitz a fait

alliance avec Bem, et il promet aux Hazuliens le secours d'une armée de Madgyars. L'esprit de révolte se répand dans les environs.

— Des conférences ont été tenues à Londres entre la France, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie, au sujet des affaires danoises. On assure qu'il a été décidé qu'on emploierait tous les moyens pour arrêter la guerre entre le Danemark et l'Allemagne.

— Un journal hebdomadaire de Salins, la Démocratie Jurassienne, vient d'être saisi et va être poursuivi pour un article intitulé : La restauration de l'échafaud. L'ordre de poursuivre est venu d'un peu loin, de Besançon. C'est le procureur-général lui-même qui l'a transmis, ce qui prouve avec quelle tendre sollicitude, grands et petits surveillent les organes républicains.

Deux rédacteurs et le gérant sont impliqués dans la poursuite. C'est vraiment du luxe, et on sait que ce n'est rien moins que la démocratie tout entière qu'on veut abattre. Peut-être veut-on essayer de ce moyen, avant d'en venir à la recette Granier de Cassagnac, sauf à voir plus tard. Uno avulso non deficit alter.

Il est à remarquer, du reste, que, depuis douze ans, c'est le premier procès de presse qu'aura à juger le jury du Jura.

Pends-toi, Louis-Philippe, si tu n'est pas mort !...

— Le citoyen Jérôme Bonaparte, frère du grand homme et ancien roi de Westphalie, ne dédaigne pas de commander, diriger et administrer l'Hôtel-des-Invalides de Paris, moyennant 40,000 fr. de traitement principal et 20,000 fr. d'indemnité, que ses prédécesseurs n'avaient jamais eue, plus, un appartement de 100 pièces, c'est-à-dire trente en sus de ce que le dernier gouverneur occupait.

Mais, savez-vous comment le citoyen Rulhières a trouvé moyen de se procurer, sans surcroît de dépenses, les vingt mille francs nécessaires au roi Jérôme pour ce qu'il appelle ses frais de représentation ; le voici, c'est bien simple : il y a 4,000 invalides à l'hôtel, on leur allouait à chacun trois paires de souliers par an. On décide qu'il n'en useront plus que deux, et comme chaque paire de souliers est cotée 5 fr., c'est juste 20,000 fr. d'économisés pour payer le pauvre vieux roi.

Jeunes soldats, voilà comment l'on traite les débris d'Arcole et de Waterloo !...

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EN VENTE.

Appel aux honnêtes gens ; par Louis Blanc 1 fr. »
La République à Lyon ; par Treillard » 30
Bergier de Kravan ; première partie » 50
— deuxième partie » 30
Clef de toutes les tenues de livres ; par Bertrand . . . 4 »

TRAVAILLEURS UNIS. Ouverture de deux Magasins d'épicerie, dont l'un situé rue St-Georges, 42, et l'autre faubourg de Bresse, 62.

L'ASSOCIATION FRATERNELLE DE L'INDUSTRIE

FRANÇAISE vient d'ouvrir un quatrième Magasin d'épicerie dans le quartier Perrache, rue de la Liberté, 6. Ses autres Magasins sont :
Rue Neyret, 33 ;
Rue de l'Hôpital, coin de la rue Noire, cour St-Crépin ;
Rue Hoche, 7, Guillotière.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,
Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval et font de longs exercices.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc. etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraites du Traité de Thérapeutique du D. LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

prix : 3 fr.

Chez CAMUSET, pharmacien, place des Carmes 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. On ne saurait mettre en doute les services que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuroiel dont on a l'habitude de gorgier les malades. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.